

APNM-Marine  
Boîte n°95  
22, rue de la Saïda  
75015 PARIS

Monsieur le Ministre des Armées,

Les représentants de la communauté militaire de la Marine réunis au sein de l'association professionnelle nationale de militaires (APNM) APNM-Marine, vous félicitent pour cette nomination à ce poste prestigieux en particulier en ces temps de retour des conflits de haute intensité.

Nous espérons avoir plus de chance de vous rencontrer qu'avec votre prédécesseur qui en quatre ans, bien qu'ayant reçus bien des associations ne nous a jamais accordé d'entretien. Pourtant, par notre statut d'association loi de 1901, les APNM présentent des atouts majeurs : une loyauté sans faille ni filtre guidé par des tactiques budgétaires ou capacitaires, notre légitimité - on s'appuie sur des centaines d'adhérents qui ont librement et même courageusement choisi de nous rejoindre, et notre liberté d'analyse et de parole vis à vis de la hiérarchie militaire.

Les Associations Professionnelles Nationales de Militaires (APNM) sont des associations dont l'objectif est de défendre et promouvoir la condition de nos militaires. Des dispositifs identiques existent dans la plupart des pays de l'Union Européenne, certains comme en Allemagne ont même le statut de syndicat. En France, elles ont été créées tardivement suite à un arrêté de la Communauté Européenne des Droits de l'Homme qui a demandé à La France de s'exécuter. Les APNM viennent en complément des dispositifs de concertation déjà existants :

- Les Conseils de Fonction Militaire d'armées et de services (CFMx), qui ont un rôle de conseil en matière de condition militaire du chef d'Etat major d'armée ou du Directeur de service concerné
- Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM), qui a le rôle de vous conseiller en matière de condition militaire.

Les nombreuses sollicitations faites en quatre ans afin de vous faire part de nos analyses et de nos projets sont restées lettres mortes. Face au problème endémique du logement des famille de militaires ou des célibataires géographiques qui sont de plus en plus nombreux en région parisienne, très tôt APNM-Marine, forte des échecs de la Pépinière et plus récemment de l'îlot Saint-Germain, a proposé un projet au profit de la communauté militaire autour du Val de Grâce. Bien que salué par des élus de l'assemblée nationales et soutenu par des entreprises privées, en l'absence de soutien du MINARM, le projet n'a pas abouti, d'autres ayant été plus rapides que nous. APNM-Marine et les autres APNM ont en gestation d'autres projets qu'attendent les militaires et qui pourraient être repris par vos services avec efficacité comme le Compte Épargne Permission Monétisé, ou encore les réflexions sur le quart de place du militaire ou la mise en place de la Protection Complémentaire Santé en 2025.

Vous avez annoncé à l'Assemblée nationale, monsieur le Ministre, l'élaboration d'un plan Famille 2. Nous nous en réjouissons et nous aimerions pouvoir apporter notre jeunesse, notre indépendance - source de créativité, et notre liberté de ton et d'analyse à ce projet. Étonnamment, Madame Florence Parly a toujours refusé d'associer les APNM aux travaux sur la condition des militaires. Seriez-vous, monsieur le Ministre, favorable à une plus grande implication des APNM ? Vous avez pu échanger avec le CSFM à l'occasion de sa plénière il y a quelques jours et vous avez peut-être remarqué qu'un quart des sièges du conseil était vide. En effet, les 16 sièges réservés aux APNM n'ont jamais été honorés pour des raisons bureaucratiques et faute d'un appui politique aux APNM, encore mal considérées par les états-majors et vos services (cf. l' « analyse » du SGA sur les APNM dans sa note).

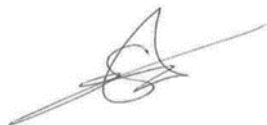


Une impulsion de votre part permettrait aux APNM de travailler en synergie et en complémentarité avec les instances existantes pour le plus grand bien de la communauté militaire plutôt que de les laisser utiliser des chemins de traverses couteux en efforts et présentant le risque d'une récupération. Nous souhaiterions aussi à l'image des recommandations du rapport Pécheur et afin d'asseoir notre reconnaissance, intégrer les conseils d'administrations d'organismes qui touchent à la condition des militaires comme l'EPFP ou le CTAS. Il nous semble important d'éclairer les décisions de ces instances en portant la voix de nos adhérents de manière indépendante et en toute loyauté avec l'institution que nous défendons.

En espérant avoir attiré votre curiosité sur cet objet insolite qu'est une APNM dans un monde militaire hyper structuré et dans l'attente des échanges que nous pourrions initier et partager avec vous ou vos collaborateurs, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute et très respectueuse considération.

*La présidence collégiale d'APNM-Marine :*

QM1 Edwin Saint-Marc



PM Michaël Berben



LV Lucie Adrien



*Nota : comme vous pouvez le constater dans les attaches de signatures, APNM-Marine a fait le choix d'une triple présidence afin de respecter un principe d'équité entre les trois groupes qui composent la Marine : les officiers, les officiers-marinières et les équipages*